

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **04 JUL. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 20 juin 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-62

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION
CALUIRE SPORTING CLUB

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à M. JOINT), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT jusqu'à l'élection du secrétaire incluse), M. PETIT, Mme HAMZAOUY (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. THEVENOT), Mme ROQUES (par proc. à Mme ROUCHON), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT jusqu'au vote des PV inclus), M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /



PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : P. CIAPPARA

L'association CALUIRE SPORTING CLUB (CSC) est implantée dans la commune de Caluire et Cuire sur le site de la Terre des Lièvres.

Forte de plus de 300 licenciés, le CSC Football forme de nombreux jeunes caluirards à la pratique du football tout en étant présent dans les différents championnats locaux.

A ce titre, la Ville apporte un soutien continu depuis de nombreuses années à l'association.

Depuis deux ans, l'association a connu plusieurs changements successifs au sein de ses instances dirigeantes, conjugués à des difficultés financières et administratives.

La Ville a donc mis en place un comité de suivi pour accompagner l'association dans cette période.

Les nouvelles instances dirigeantes du club sont parvenues à stabiliser la situation et à créer des conditions favorables à un meilleur fonctionnement de l'association.

La Ville prend acte de ces nouvelles évolutions et propose de verser une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- ATTRIBUE

à l'association CALUIRE SPORTING CLUB une subvention de 30 000 €,

- PRÉCISE

que les crédits seront prélevés au compte 40-6574.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

04 JUL. 2018

LE MAIRE
Philippe COCHET

